

MILANNGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Mardi 5 Decembre 1848. No. 24.

ETRANGER.

SUISSE.—Voici la pétition adressée au grand Conseil par MM. les curés archi-prêtres de Genève, de Carouge et Chêne, au sujet du projet de loi sur l'instruction publique.

Genève, le 9 août 1848.

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons pris connaissance du nouveau projet de loi sur l'instruction publique; après un mûr examen du système général qu'il renferme, et, en particulier, de ce qui concerne l'instruction religieuse, nous avons l'honneur de vous adresser nos respectueuses observations.

Nous estimons que le projet tend à constituer des écoles mixtes et purement civiles, contrairement pour plusieurs de nos écoles aux traités, et, pour toutes, aux droits des pères de famille, aux exigences d'une bonne éducation et à l'esprit de la religion catholique.

Le Souverain Pontife Pie IX, par un acte solennel, dans ces derniers temps, rappelle les principes de l'Église à l'égard de ces écoles mixtes.

Le clergé catholique avait l'espoir que son concours désintéressé, intelligent et dévoué, ne serait pas repoussé, et que l'influence de la religion ne serait pas ainsi déconsidérée et anéantie là où elle est un devoir, un droit et un bienfait.

Nous ne demandons, Monsieur le Président et Messieurs, rien que de légitime, aucune position envahissante ou exceptionnelle pour le clergé catholique, aucune disposition qui nuise à la bonne harmonie entre les citoyens, aux droits de l'État, aux progrès de l'instruction, nous désirons seulement conserver le droit et la possibilité de faire du bien aux enfants et aux écoles de nos paroisses.

En conséquence nous vous prions, Monsieur le Président et Messieurs, de vouloir bien maintenir par la loi, aux écoles catholiques du canton, leur caractère d'écoles catholiques, avec leurs habitudes et leurs usages religieux; de déterminer que des garanties seront données pour que le choix de régents et d'inspecteurs catholiques puisse inspirer toute confiance aux parents; de laisser à Messieurs les Curés la faculté d'exercer leur sollicitude pastorale sur les écoles au nom de la religion et de la morale dont ils sont les gardiens dans l'étendue de leurs paroisses; enfin de donner à l'autorité ecclésiastique le droit de réclamer efficacement, si dans les livres d'enseignement il y avait des choses portant atteinte à la religion et aux bonnes mœurs.

Nous avons la ferme confiance, Monsieur le Président et Messieurs, que vous voudrez bien prendre en grande considération notre juste et respectueuse réclamation.

Elle exprime les sentiments de l'unanimité du clergé et de l'immense majorité des pères de famille catholiques du canton de Genève.

Nous avons l'honneur d'être, etc.

Les lettres que nous recevons de la Suisse témoignent toutes une profonde indignation contre les persécuteurs de Mgr l'Évêque de Fribourg, et la plus tendre admiration pour cette auguste victime du radicalisme. Privés de notre Pontife, nous écrivons d'une paroisse catholique du canton de Vaud, qu'allons-nous devenir? Monseigneur a laissé ses pouvoirs à MM. Jendly, Mouillet et Chassot; mais le gouvernement ne profitera-t-il pas de l'absence du pasteur pour frapper et disperser le troupeau? Priez pour nous recommandez-nous aux prières des chrétiens. Quant à nous, nous essayons de n'être ni exaltés, ni atterrés; mais de regarder avec les yeux de la foi la profondeur de l'abîme où les passions impies veulent nous précipiter, et de nous redresser en suite pour faire face à nos ennemis en combattant contre eux par tous les moyens légitimes, chrétiens et constitutionnels.

La correspondance de Suisse ne parle que de l'héroïque prisonnier de Chillon. Voici ce qu'on écrit de Genève, le 30 octobre, à la Gazette de Lyon:

Tous les esprits sont occupés de Fribourg, et avant tout de notre vénérable évêque aujourd'hui incarcéré dans le manoir de Chillon.

L'effet, dans nos campagnes catholiques, a été immense. Nos paysans qui, depuis un an, sont témoins des forfaits du radicalisme, n'ont pu contenir leur indignation en apprenant cette dernière iniquité qui dépasse toutes les autres.

Hier, on a lu dans toutes les paroisses un mandement de M. Dunoier, curé de Genève, à qui notre évêque, prévoyant ce qui lui est arrivé avait conféré les pleins pouvoirs de vicarier général. A Genève, notre petite église était plus remplie que le jour de Pâques. M. le curé a lu lui-même son mandement. Il n'a pu maîtriser son émotion, et la lecture s'est achevée au milieu des larmes de tous les assistants. Après la messe, qui n'a point été chantée en témoignage de deuil, le Saint-Sacrement a été mis sur l'autel. L'Assemblée entière prosternée a chanté le psaume *Miserere*. Il en sera de même dans toutes les paroisses du canton, chaque dimanche pendant la captivité du Pontife.

L'Observateur du 1er novembre contient une admirable lettre écrite, dit-il, par un illustre évêque, touchant la captivité de Mgr Marilley; nous nous faisons un devoir et un honneur de la reproduire. Il faut que le monde sache comment un coup porté à un seul des Princes de l'Église répond au cœur de tous.

Dans l'Évangile de la messe que je viens de dire pour le saint Evêque de Lausanne et de Genève, j'ai lu: "Ils vous persécuteront comme ils m'ont persécuté moi-même; le disciple ne doit pas s'attendre à être mieux traité que son maître." J'ai senti quelque joie intérieure en pensant que l'Église avait aussi de notre temps des martyrs, des hommes que le monde déteste parce qu'ils ne sont pas de ce monde mais de Dieu qui les a choisis. Ne soyons pas fâchés de cela, c'est une heureuse chose; il faudrait pleurer des larmes de sang, si un Evêque était assez lâche, assez abandonné de Dieu pour plier devant les puissances de la terre, quand elles demandent quelque chose d'opposé à la loi de Dieu; mais quand ils sont persécutés pour l'avoir soutenue, il faut se réjouir, c'est l'ordre, c'est le bien, c'est le signal du triomphe de l'Église; elle n'est vaincue que quand on se

rend. Les chaînes que l'on a mises aux mains du bon Evêque de Fribourg ont produit, non pas sur son cœur qui lui est dévoué, mais sur son esprit, le même effet que la balle qui a percé l'Archevêque de Paris. J'ai dit: Tant mieux!

N'est-ce pas aussi une heureuse chose que quelques faits extérieurs puissent faire connaître les hommes qui ravagent la Suisse et veulent, en écartant ou séduisant les pasteurs, arriver jusqu'à la conscience des peuples, pour que rien n'échappe à leur fureur? Laissez venir la justice de Dieu! Les crimes des hommes ne peuvent pas rester impunis."

Les radicaux du Valais n'ont pas voulu rester en-deça des excès commis par les radicaux de Fribourg. Le 13 de ce mois, le procureur du couvent du mont Saint-Bernard, religieux aussi distingué par sa vertu que par ses talents, a été arrêté et conduit dans les prisons de Sion. Tout son crime était la fermeté avec laquelle il avait répondu aux agents du gouvernement qui achevaient de dépouiller son monastère.

BAVIÈRE.—Nous apprenons de Vurzburg que le 21 octobre plusieurs Archevêques et Evêques venaient d'y arriver pour prendre part au Concile auquel tout l'Episcopat d'Allemagne est convié. Ce sont les Archevêques de Cologne, de Munich, de Bamberg; les Evêques de Culm, d'Osnabrück, de Munster, d'Augsbourg et d'Eichstadt. Ceux de Passau, de Mayence et de Breslau sont retenus dans leurs diocèses par le mauvais état de leur santé. L'Evêque de Mayence a chargé M. de Lennig, chanoine capitulaire de la cathédrale, de le représenter près du Concile, et l'on ne doute pas que d'autres Evêques, qui seraient également empêchés, n'y envoient des délégués commissionnés pour voter à leur place.

Dans la journée du 22, la ville de Vurzburg a vu arriver dans ses murs l'Archevêque de Fribourg et les Evêques de Limbourg, de Ratibonue, de Rottenbourg de Spire et de Trèves; de sorte qu'il s'y trouvait réuni quatre Archevêques et dix Evêques; l'on ne sait encore si les Prélats autrichiens pourront se joindre à leurs vénérables frères, à raison des troubles et des opérations militaires dont cette monarchie est le théâtre.

De son côté, le gouvernement bavarois, fidèle à ses nouvelles rancunes anti-catholiques, sans doute pour faire la parodie de l'auguste assemblée de Vurzburg, convoque un synode général protestant à Nuremberg. Chaque paroisse aura à nommer des fondés de pouvoirs en nombre égal à celui des pasteurs qui s'y trouvent en résidence, et ceux-ci nommeront les députés directs au synode. Dans cette contrepartie des institutions catholiques éclatera une nouvelle et vive lumière; d'une part, on verra des décrets unanimement formulés par un concile d'Evêques catholiques étroitement unis au Saint-Siège, et d'autre part l'on entendra que de bruyants désordres, qui, comme déjà il est arrivé à Berlin, ne mèneront à aucun résultat. Il semble que la voix divine qui a précédé à l'origine du monde l'homme encore une fois éclairé cette parole toute-puissante: *Fiat lux*; ici aussi la lumière éclairera l'abîme, et chacun pourra se convaincre que la concorde est l'apanage nécessaire de la vérité comme les discordes sont les conséquences inévitables de l'erreur.

VURZBURG.—Dimanche, 22 octobre.—La conférence épiscopale réunie dans cette ville a ouvert le cours de ses séances. Cette ouverture a été précédée du saint sacrifice de la messe, célébré pontificalement dans la cathédrale par Mgr l'Archevêque de Bamberg, métropolitain de Vurzburg. Tous les autres Archevêques et quinze Evêques, après avoir récité en commun le formulaire de foi du saint Concile de Trente, y assistèrent et reçurent le pain des Anges des mains du célébrant. Rien ne peut être comparé à la beauté de ce spectacle ou tant de Pontifes aussi vénérables par leur dignité se joignent au pied des autels la communauté de leur foi. A l'issue de la messe ils se transportèrent en corps au séminaire, dans la vaste salle préparée pour recevoir l'Assemblée. Au fond de la salle se voyait un grand crucifix, et à l'opposite le portrait du Pape Pie IX. Dans cette première séance, Mgr de Geyssel, Archevêque de Cologne, a été nommé président, et les Evêques d'Augsbourg et de Rottenbourg vice-présidents du Concile. Cette auguste assemblée n'a pas voulu encore prendre le titre de Concile national, ni par conséquent ouvrir ses séances suivant les prescriptions du Pontifical romain pour la célébration des Conciles, parce qu'elle n'avait point encore reçu de Rome l'approbation apostolique qu'elle en attend. L'Evêque de Padoue avait en ce temps d'arriver pour prendre son rang dans la réunion. Le Cardinal-Archevêque de Salzbourg était incessamment attendu, et l'Evêque d'Olmütz y avait envoyé son représentant. On a l'espoir de voir arriver encore la plupart des Evêques d'Autriche. Du reste l'Assemblée a résolu que ses délibérations seraient secrètes. Les résultats seuls seront publics.

VURZBURG.—Bien que l'Assemblée des Evêques ait résolu de ne pas admettre le public à ses délibérations, on sait cependant que dans la séance du 24 octobre elle a décidé qu'il serait adressé une épître synodale à tous les catholiques d'Allemagne pour les informer des motifs et des résultats de cette réunion, et qu'il serait adressé au parlement national de Francfort une série de remontrances sur ce qu'il y a d'équivoque et de dangereux dans les termes des décrets rendus par lui sur la liberté religieuse, sur l'enseignement religieux et sur la liberté des associations religieuses. Vingt-deux Archevêques ou Evêques étaient personnellement présents ou représentés par des délégués. On nous mande que cette assemblée diffère d'un concile principalement en ce que ses délibérations sont accordées aux consultants et aux théologues amenés ou délégués par les Evêques; ce qui ne se pratiquait pas ordinairement. On espérait toujours encore que l'Assemblée compterait bientôt parmi ses membres le Cardinal-Archevêque de Salzbourg et plusieurs autres prélats d'Autriche.

Nous apprenons de plus par une lettre particulière que la nomination de S. E. l'Archevêque de Cologne, à la présidence de la réunion épiscopale, n'est que provisoire, et que cette fonction est réservée de droit et de fait à Son Em. le Cardinal-Archevêque de Salzbourg. La délégation de l'Evêque d'Olmütz a été reçue avec d'autant plus de joie, que

l'empereur se trouvant dans cette ville, cette délégation ne s'est faite qu'avec la pleine approbation de S. M. I. Du reste rien n'est plus admirable que la concorde de tant de prélats qui ne se connaissent guère que de nom, et qui se sont réunis sans convocation, mais sur une simple invitation adressée individuellement à chacun d'eux par l'Union générale des catholiques d'Allemagne. Il nous semble difficile qu'un si bel exemple ne porte pas ses fruits dans d'autres pays que l'Allemagne.

AUTRICHE.—La population tyrolienne n'a pu voir sans une profonde douleur le décret de l'empereur qui dissout la compagnie de Jésus et l'ordre de Saint-Liguori. Les bourgeois d'Innsbruck ont envoyé au gouvernement du Tyrol pour la transmettre à S. M. une protestation des plus énergiques dont nous extrayons les passages suivants:

Monsieur le gouverneur.

La bourgeoisie de cette ville vient d'apprendre que, par suite de la résolution prise dans le conseil des ministres, sanctionnée par S. M. l'empereur le 4 mai de cette année, et publiée le 12 du même mois, qui déclare dissoutes les congrégations des Jésuites et des Liguoriens, on prétend confisquer les biens des dites corporations, en ne laissant à leurs membres que l'alternative entre l'émigration et la sécularisation.

Les bourgeois soussignés considèrent cette mesure comme empiètement illégal sur les droits qui appartiennent à tout citoyen dans la monarchie.

S. M. l'empereur a accordé à ses peuples une Constitution qui reconnaît la liberté individuelle, le droit de propriété, le droit d'association et garantit ces droits et ces libertés à tout citoyen, sans exception aucune. Mais quand même la Constitution ne les proclamerait pas d'une manière absolue, ces droits et ces libertés n'en devraient pas moins être respectés dans un Etat constitutionnel, car ce sont des éléments fondamentaux de toute Constitution libérale.

Or, si le droit d'association est garanti, la dissolution violente des corporations sus-mentionnées, les quelles, du reste, se sont établies dans le pays de la manière la plus légitime, est évidemment une mesure anti-constitutionnelle. Si la possession et la propriété sont garanties, la confiscation des biens et un acte illégal. Si la liberté individuelle est assurée, contraindre des citoyens par la force à quitter le pays est un acte arbitraire, un criant abus de pouvoir.

Les bourgeois soussignés protestent de la manière la plus solennelle contre cette attaque inqualifiable aux droits constitutionnels; ils protestent au nom du droit, de la liberté de la patrie, de l'humanité tout entière.

Les corporations persécutées se composent exclusivement de citoyens allemands de la monarchie autrichienne; elles se sont établies de plein droit; elles ont existé de plein droit elles ne se sont rendues coupables d'aucun crime d'aucune faute; il ne s'élève pas même le moindre soupçon contre elles; aucune enquête n'a été ordonnée; aucun juge compétent n'a connu de leur cause; leur conduite a été toujours irréprochable; leur action est utile et bienfaisante; nous en sommes les témoins oculaires et nous leur rendons ce témoignage éclatant. Il est impossible qu'en dépit de ce témoignage elles soient dépouillées de leurs biens, que le droit d'association soit dénié aux citoyens qui en sont membres, qu'on leur ravisse la liberté naturelle d'agir et de posséder; il est impossible qu'on les prive de leurs droits de citoyens, qu'on les mette hors la loi, qu'on les assimile à des flots et les jette par dessus les murs de la monarchie constitutionnelle.

ROME.—S. S., toujours attentive au développement des sciences utiles dans les Etats de l'Église, a ordonné au cardinal préfet de la Congrégation des Etudes, ministre de l'instruction publique, de s'occuper de l'érection de chaires d'économie publique et de droit commercial, tant à l'Université de Rome qu'à celle de Bologne; comme aussi de l'ouverture à Rome d'écoles d'agriculture, de physique, mécanique et chimie appliquées aux arts. A cet effet, le ministre demandera les fonds nécessaires aux conseils représentatifs à la prochaine ouverture de leur session.

Quelques violences ayant été commises dans le Ghetto, quartier des Juifs, à Rome, la suite d'une rixe, le ministre de l'intérieur, comte Rossi, a publié dans la partie officielle de la Gazette la note suivante:

Une troupe d'hommes égarés, prenant prétexte d'une rixe, dont l'instigateur en état d'ivresse a été immédiatement arrêté, s'est rendue dans le Ghetto et y a commis des actes que nous ne saurions qualifier par des termes assez sévères. Les violences contre des personnes, qui, nées dans la société commune, ont droit à la commune protection, sont indignes d'un peuple civilisé et généreux et le déshonorent aux yeux des autres nations, si elles n'étaient pas hautement condamnées par tous les gens de bien et promptement réprimées.

Bien que n'ayant pas été compromise, la cause de la sûreté publique a trouvé, à la seule menace de plus graves désordres, dans le concours volontaire de la garde de la cité et des autres troupes, les garanties et l'appui que doit inspirer, en écartant toute pensée sinistre, la plus ferme confiance, dans le présent et dans l'avenir.

Le gouvernement ne laissera pas impunément insulter les lois et la civilisation.

Et le peuple romain ne cessera pas d'être pour le monde entier le plus noble modèle du dévouement au souverain et de l'amour pour la vraie et l'honnête liberté, laquelle ne se sépare jamais du respect des lois.

Rome, 25 octobre 1848.

Le ministre de l'intérieur.

Rossi.

Le nouveau ministre de la guerre général Zucchi, est arrivé à Rome.

MILAN, 4 octobre.—Depuis quelques jours Rudetsky est atteint d'une dysenterie assez grave pour que les médecins n'aient pas jugé à propos de le faire transporter de la villa royale où il est, au palais Archinti, bien que le trajet puisse se faire en un quart d'heure. La villa royale est un séjour délicieux en été, mais en hiver il est trop humide et manquo d'aménagements indispensables pour les Autrichiens qui sont extrêmement sensibles au froid.

PÉMONTE.—DIOCÈSE DE VERCELLI ET D'ALBA.—Mgr, l'Archevêque de Verceil et Mgr l'Evêque d'Alba ont, par une circulaire, prévenu les élèves de leurs séminaires, que la gravité des circonstances ne permettant pas de rouvrir les cours de ces établissements, les élèves devront rester chez eux. Les Prélats leur tacent des règles de conduite et un programme d'études.

VENISE.—L'Assemblée des députés, à Venise, s'est réunie le 11; elle avait été convoquée par les triumvirs pour élire un nouveau gouvernement, dans le cas où elle jugerait qu'il n'y avait plus lieu de conserver un gouvernement dictatorial, et pour élire un comité politique, qui s'occuperait de l'avenir du pays.

L'Assemblée s'est prononcée pour la conservation de la forme actuelle du gouvernement, elle a confirmé son vote de confiance pour les personnes qui sont au pouvoir, leur laissant un mandat pour traiter la question politique comme elles le jugeront le plus favorable pour le pays, se réservant la ratification de leurs œuvres. Le gouvernement a déclaré qu'il se renfermerait dans la politique expectante, qui seule convient dans ce moment à Venise aussi bien qu'à l'Italie. Cavallaris explique quelles sont les conditions du système de défense; les forces vénitienes de terre s'élèvent à 20,000 hommes; en outre, la ville est aussi bien fortifiée que possible.

Le premier novembre s'est répandue la nouvelle d'une victoire rapportée près de Venise par le général Pèpé sur les autrichiens. Des lettres de Padoue du 27 annoncent que le 26 les Vénitiens ont sorti très nombreux du fort de Marghera. Ils se sont emparés de Mestre, et de Fusina. A Mestre ils ont enlevé à l'ennemi deux canons, des fourgons et des munitions, et ils se sont avancés jusqu'à dans le voisinage de Dolé.

Cette nouvelle se trouve confirmée par l'ordre du jour suivant du gouvernement Vénitien en date du 27 octobre:

Le sort que nous venons d'exécuter s'est terminée par la victoire de nos armes. Les Croates ont succombé devant la bravoure et l'enthousiasme des Italiens. Nous avons fait 505 prisonniers aux Autrichiens, et ils ont eu 200 hommes tués ou blessés. La lutte nous a coûté beaucoup de monde, nos soldats affrontaient la mitraille des canons qu'ils ont enlevés. Le sang versé fera germer l'indépendance après laquelle nous soupirons. Le commandant général de la marine vénitienne a reçu l'avis que, hors du port de Malamocco, il y a quatorze bâtiments de guerre sardes.

SICILE.—Le bateau à vapeur arrivé de Naples à Livourne apporte la nouvelle qu'à Messine un soldat napolitain avait été condamné à mort pour indiscipline. Ses camarades, avant été communiés pour son exécution, ont tous refusé de tirer. Les Suisses ont fusillé le condamné. Les soldats napolitains furieux, ont tiré sur les Suisses quelques coups de fusil. Alors a commencé une lutte dont on ne connaît pas le résultat.

FRANCE.—DIOCÈSE DE PARIS.—Dimanche, 5 novembre, Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Cambrai se rendant aux vœux d'un des plus dignes enfants de son vaste diocèse, membre du chapitre de sa métropole, est venu, assisté de son Secrétaire, les Evêques de Langres et de Quimper, imposer les mains et donner l'onction épiscopale à Mgr. Monnet, ancien Missionnaire apostolique, vice-préfet de Bourbon, supérieur de la congrégation et du séminaire du Saint-Esprit, nommé, par le Saint-Siège, Evêque in partibus de Pella et vicarier apostolique de l'île de Madagascar. L'assistance a été frappée de la pompe des cérémonies, touchée de la piété du nouvel Evêque, dont l'émotion profonde trahissait visiblement la foi la plus ardente. Des personnages de distinction étaient présents à la cérémonie, qui a eu lieu dans la chapelle du séminaire du Saint-Esprit. On y remarquait Mgr. l'Evêque de Nîmes, Mgr. l'archevêque de la nonciature apostolique et le ministre de la marine et des colonies.

PARIS.—Le nombre des appartements à louer en ce moment, à Paris, dépasse 60,000. Toutes les locations au dessus du prix de 15 à 1800 fr. sont devenues matériellement impossibles. Des deux côtés des boulevards, depuis la Madeleine jusqu'à la rue des Filles-du-Calvaire, il n'est presque pas de maison où l'on ne trouve un étage d'appartement à louer au balcon de chaque étage.

FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.—L'ère nouvelle public, en y joignant l'expression de ses vives sympathies, une pétition adressée au maire du 12^e arrondissement par de nombreux ouvriers du quartier Moutferrat, et tendant à obtenir la fondation d'une école d'adultes dirigée par les Frères de la Doctrine chrétienne. Voici cette pétition dont nous appelons le succès de toutes les forces de notre cœur. Rien n'est plus honorable pour la population que l'hommage rendu aux vertus et au dévouement des Frères; rien ne sera plus utile au peuple que la solide et pieuse instruction que lui donneront les humbles enfants du bienheureux Lasalle.

Nous avons l'honneur de vous adresser une pétition au nom des travailleurs composant le quartier Moutferrat. Ces braves ouvriers demandent humblement à jouir des mêmes avantages que leurs concitoyens des autres circonscriptions du 12^e et des autres mairies de Paris; leurs vœux unanimes tendent à obtenir une école d'adultes par le soir. Ayant appris à connaître combien les Frères de la Doctrine chrétienne sont aptes à conduire ces écoles, c'est sur ces simples instituteurs populaires qu'ils fixent leurs regards; ces dignes citoyens reçoivent chaque jour des demandes multipliées à cet effet; leur cœur s'émouit à la vue du bien à produire; mais le moyen n'est pas en leur pouvoir. Une allocation de fonds devient nécessaire, et surtout l'autorisation d'ouvrir cette école dans le local des classes permanentes, rue des Frères-Bourgeois-Saint-Marcel. L'allocation consisterait en la somme de 1,500 fr. par an pour l'entretien de deux Frères. Ces deux instituteurs seraient spécialement affectés à la même maison.

Les visiteurs pour les ouvriers sans travaux, investis de votre honorable confiance, Monsieur le maire, ont pu reconnaître, dans le cours de leurs distributions, les dispositions des ouvriers en regard à ce projet, et peuvent attester que cette école serait accueillie non-seulement avec faveur par